

MANUEL ATO

Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry

Agrément FR.ATO.0065



II b - Manuel d'Exploitation Part. B

Edition 2.2 - Aout 2024



Fédération Française Aéronautique

Table des matières

- 1. DESCRIPTION DES AVIONS..... 3
- 2. MANUELS D’UTILISATION DES AVIONS 3
 - CHECK-LISTS..... 3
 - CONSIGNES D’EXPLOITATION - LIMITATIONS 3
 - MAINTENANCE ET CARNET DE ROUTE 3
- 3. PROCEDURES D’URGENCE ET DE SECOURS 4
- 4. UTILISATION DES AIDES DE RADIONAVIGATION 4
- 5. TOLERANCES TECHNIQUES 4

LISTE DES MODIFICATIONS

Les modification de pure forme ne sont pas notifiées.

Version	Date	Modifications
Edition 2.1	Février 2024	§ 2 Mise à jour des usages des avions, suppression du BB
Edition 2.2	Aout 2024	§ 1 Description des avons

1. DESCRIPTION DES AVIONS

A la date du 15 décembre 2021 , la flotte de l’Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry est constituée comme suit :

- Piper PA28-161	F-GUPP	Numéro de série : 2842153
- Piper PA28R-201	F-GIDD	Numéro de série : 2837060
- Piper PA28-180	F-BVOB	Numéro de série : 287405113

Le PA28-161 est utilisé essentiellement pour les formations LAPL(A), PPL(A) et VFR Nuit.

Le PA28-R201 sera utilisé pour le perfectionnement post LAPL(A) et PPL(A) et pour la formation au VFR de nuit, ainsi que pour la délivrance des aptitudes VP et RU.

Le PA28-180 est un avion loué à un aéroclub pour palier à la maintenance du F-GIDD il sera utilisé en formation, VFR de nuit

2. MANUELS D’UTILISATION DES AVIONS

Tous les aéronefs de l’aéroclub devront être exploités conformément aux Manuels de Vols. Tous les manuels de vols sont disponibles à l’aéroclub mais également sous version numérisée sur l’espace membre du site internet de l’aéroclub.

CHECK-LISTS

Des Check-Lists ont été établies sur la base de celles définies par le constructeur. Leur rédaction et leur mise à jour est de la responsabilité du Responsable Pédagogique.

Elles sont disponibles dans chaque aéronef de l’Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry. Elles sont également disponibles sur le site internet de l’aéroclub (espace membres).

Les pilotes devront utiliser ces Check-Lists.

Les pilotes seront formés à l’utilisation des Check-Lists pendant leur formation pratique et théorique.

CONSIGNES D’EXPLOITATION - LIMITATIONS

Les avions seront utilisés dans les limites prévues par le constructeur. A cet effet, les pilotes détermineront les limitations en utilisant la partie « 3 - Limitations » des manuels de vol des avions qu’ils utiliseront.

L’Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry peut être amené à émettre des consignes d’exploitation et imposer des limitations plus restrictives sur certains avions. Dans ce cas, les pilotes sont tenus de respecter les restrictions.

La liste de ces consignes et limitations est annexée au présent Manuel (Annexe 4)

Les pilotes seront formés à l’utilisation du manuel de vol pendant leur formation pratique et théorique.

MAINTENANCE ET CARNET DE ROUTE

Le pilote pourra connaître l’état technique de l’avion grâce à la lecture du carnet de route. Celui-ci précise notamment les approbations pour remise en service (APRS) en cas d’intervention technique sur l’appareil.

D’autre part, le potentiel restant de chaque avion sera disponible et automatiquement affiché sur le site de réservation Openflyers.

Par ailleurs, un document spécifiant les butées horaires et calendaires des avions est mis à disposition des pilotes et affiché à proximité des documents avions. Ces butées sont rappelées par un papillon accolé à la couverture du carnet de route de chaque avion.

Les pilotes seront formés à la lecture des données techniques d'aptitude au vol pendant leur formation théorique et pratique.

3. PROCEDURES D'URGENCE ET DE SECOURS

Les procédures d'urgence et de secours à respecter sont celles définies dans les manuels de vol des avions.

Elles sont rappelées dans les check-lists.

La simulation de la mise en oeuvre de certaines de ces procédures sera traitée durant les formations LAPL(A) et PPL(A).

4. UTILISATION DES AIDES DE RADIONAVIGATION

Les aides de radionavigation doivent être utilisées au maximum par les pilotes afin de contribuer à la sécurité des vols.

Les instructeurs, conformément aux objectifs de formation, initieront les élèves pilotes à l'utilisation de ces systèmes.

Les aides installées dans les aéronefs de l'Aéroclub de Bastia Saint-Exupéry sont :

PA28-161 : 2 VOR-ILS + 1 GPS

PA28R-201 : 1 HSI + 1 RMI + 1 VOR-ILS + 1 RNAV + 1 GPS

En cas de redondance des aides VOR, il est préconisé d'utiliser :

l'indicateur 1 en VOR principal de travail,

l'indicateur 2 en VOR d'attente ou de flanquement.

5. TOLERANCES TECHNIQUES

La liste minimale d'équipement pour effectuer un vol correspond à la liste définie dans l'article PART.NCO.GEN.1